

Commune de **Saint-Savinien**
sur Charente

PLAN LOCAL D'URBANISME



4 – Orientations d'Aménagement et de Programmation

	Prescription	Arrêt	Approbation
PLU	19/06/01	29/08/06	18/10/07
Révision simplifié n°1	28/07/09	-	03/05/11
Modification n°1	09/06/15	-	18/02/16
Révision	15/05/12	03/10/16	05/07/18

Le Maire,
Jean-Claude GODINEAU

Commune de **Saint-**
Savinien sur Charente

PLAN LOCAL D'URBANISME



4a – Orientation d'Aménagement et de Programmation – Le Puivineux

	Prescription	Arrêt	Approbation
PLU	19/06/01	29/08/06	18/10/07
Révision simplifiée n°1	28/07/09	-	03/05/11
Modification n°1	08/06/15	-	18/02/16
Révision	15/05/12	03/10/16	05/07/18

Le Maire,
Jean-Claude GODINEAU

L'aménagement de ce secteur, défini par le Plan Local d'Urbanisme, devra respecter les règles définies par le règlement, notamment en ce qui concerne l'implantation par rapport aux voies et aux limites parcellaires ainsi que l'aspect général des constructions.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation ont pour objet de définir, dans un rapport de compatibilité et non de conformité, les prescriptions que la commune souhaite voir respectées lors de l'aménagement de ce secteur.

Les OAP sont identifiées sur le plan de zonage par un encadré. L'orientation graphique complète les points ci-après énumérés. Les mesures s'imposant aux futurs aménagements relatifs à ces zones d'habitat (AU et Uc) située au lieu-dit Le Puivineux, au Nord du bourg, concernent les points suivants :

Objectif d'accueil de population

L'urbanisation des secteurs pourra se faire en plusieurs phases d'aménagement avec un minimum de 40 constructions.

Qualité environnementale et paysagère

L'orientation d'aménagement impose la création :

- D'un linéaire de haies à l'Ouest et au Sud de la zone afin d'intégrer ce nouveau quartier dans le tissu urbain existant.

Circulations et accès

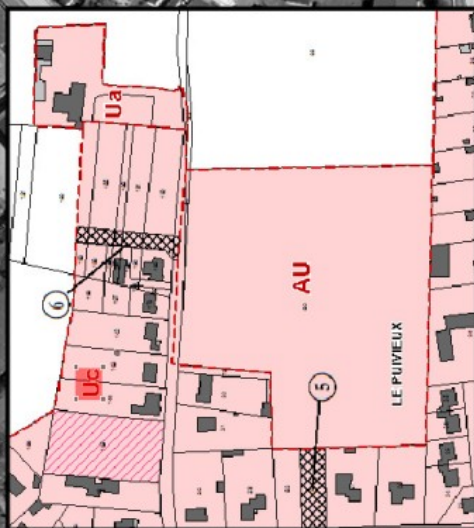
Une voirie traversante viendra desservir l'intérieur du secteur. Une sortie est prévue via la parcelle impactée par l'emplacement réservé n°5.

Une seule sortie sera autorisée sur la voie communale n°3, au Nord de la zone.

L'aménagement du secteur devra permettre, à terme, de réaliser une extension du quartier à l'Est.

Orientation d'Aménagement et de Programmation de Saint-Savinien - Lieux-dits "Le puivineux"

Source : BD Ortho 2014 © IGN



Principe de voirie traversante
 Accès unique à la zone
 Création d'un rideau végétal pour intégrer les nouvelles constructions
 Désenclaver la seconde tranche du lotissement
 Nombre de logements minimum dans la zone



Commune de **Saint-**
Savinien sur Charente

PLAN LOCAL D'URBANISME



4b – Orientation d'Aménagement et de Programmation – Le Champ de foire

	Prescription	Arrêt	Approbation
PLU	19/06/01	29/08/06	18/10/07
Révision simplifiée n°1	28/07/09	-	03/05/11
Modification n°1	08/06/15	-	18/02/16
Révision	15/05/12	03/10/16	05/07/18

Le Maire,
Jean-Claude GODINEAU

L'aménagement de ce secteur, défini par le Plan Local d'Urbanisme, devra respecter les règles définies par le règlement, notamment en ce qui concerne l'implantation par rapport aux voies et aux limites parcellaires ainsi que l'aspect général des constructions.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation ont pour objet de définir, dans un rapport de compatibilité et non de conformité, les prescriptions que la commune souhaite voir respectées lors de l'aménagement de ce secteur.

Les OAP sont identifiées sur le plan de zonage par un encadré. L'orientation graphique complète les points ci-après énumérés. Les mesures s'imposant aux futurs aménagements relatifs à cette zone d'habitat (Uac) de commerces et de services située au Champ de foire, concernent les points suivants :

Qualité environnementale et paysagère

Le champ de foire présente aujourd'hui un alignement d'arbres autour de la place qu'il conviendra de maintenir pour garantir la bonne intégration d'un nouveau front bâti qui viendra épouser les contours de la place.

Nature de l'occupation du sols

L'aménagement en cours du champ de foire dans sa partie haute devra être poursuivi dans sa partie Sud par des activités de services, de commerces ou d'équipements. Aucun bâti à vocation résidentiel ne sera autorisé sur le secteur.

Circulations et accès

Les liaisons douces avec le jardin du souvenir devront être assurées et la circulation piétonne devra être facilitée aux abords du champ de foire, en connexion avec la gare, le centre-bourg et la partie Sud qui accueillera à terme, de nouveaux services et équipements ou encore du commerce.

Une transition douce et adaptée, mettant notamment en place des liaisons piétonnes, devra être pensée dans l'aménagement de la partie Sud. La connexion devra être assurée avec le parc urbain.

Orientation d'Aménagement et de Programmation - Saint-Savinien - Champ de Foire

Source : Cadastre © DOPRP - PMA septembre 2014 © partenaires SAG 17



Commune de **Saint-**
Savinien sur Charente

PLAN LOCAL D'URBANISME



4c – Orientation d'Aménagement et de Programmation – La Vachonnerie

	Prescription	Arrêt	Approbation
PLU	19/06/01	29/08/06	18/10/07
Révision simplifiée n°1	28/07/09	-	03/05/11
Modification n°1	08/06/15	-	18/02/16
Révision	15/05/12	03/10/16	05/07/18

Le Maire,
Jean-Claude GODINEAU

L'aménagement de ce secteur, défini par le Plan Local d'Urbanisme, devra respecter les règles définies par le règlement, notamment en ce qui concerne l'implantation par rapport aux voies et aux limites parcellaires ainsi que l'aspect général des constructions.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation ont pour objet de définir, dans un rapport de compatibilité et non de conformité, les prescriptions que la commune souhaite voir respectées lors de l'aménagement de ce secteur.

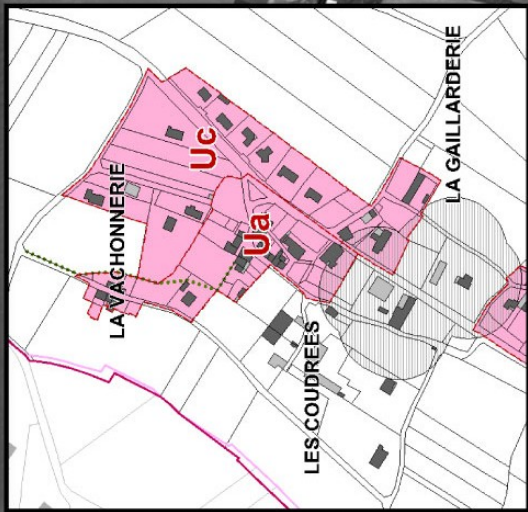
Les OAP sont identifiées sur le plan de zonage par un encadré. L'orientation graphique complète les points ci-après énumérés. Les mesures s'imposant aux futurs aménagements relatifs à cette zone d'habitat (Uc) située au lieu-dit La Vachonnerie, au Nord de la commune, concernent les points suivants :

Objectif d'accueil de population

L'urbanisation du secteur pourra se faire en plusieurs phases d'aménagement avec un minimum de 5 constructions sur l'ensemble de la zone.

Orientation d'Aménagement et de Programmation de Saint-Savinien - Lieux-dits "La Vachonnerie"

Source : BD Ortho 2014 © IGN



Nombre de logements minimum dans la zone



Commune de **Saint-**
Savinien sur Charente

PLAN LOCAL D'URBANISME



4d – Orientation d'Aménagement et de Programmation – Chez David

	Prescription	Arrêt	Approbation
PLU	19/06/01	29/08/06	18/10/07
Révision simplifiée n°1	28/07/09	-	03/05/11
Modification n°1	08/06/15	-	18/02/16
Révision	15/05/12	03/10/16	05/07/18

Le Maire,
Jean-Claude GODINEAU

L'aménagement de ce secteur, défini par le Plan Local d'Urbanisme, devra respecter les règles définies par le règlement, notamment en ce qui concerne l'implantation par rapport aux voies et aux limites parcellaires ainsi que l'aspect général des constructions.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation ont pour objet de définir, dans un rapport de compatibilité et non de conformité, les prescriptions que la commune souhaite voir respectées lors de l'aménagement de ce secteur.

Les OAP sont identifiées sur le plan de zonage par un encadré. L'orientation graphique complète les points ci-après énumérés. Les mesures s'imposant aux futurs aménagements relatifs à cette zone d'habitat (Uc) située au lieu-dit Chez David, au Sud de la commune, concernent les points suivants :

Objectif d'accueil de population

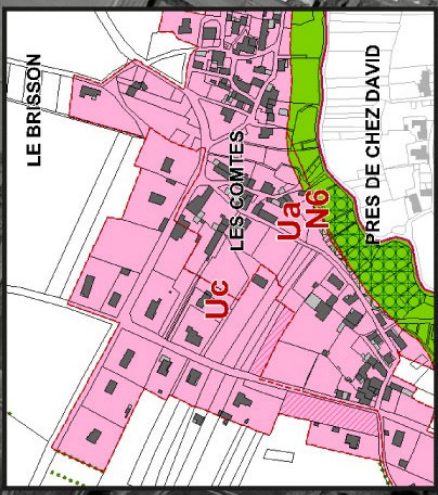
L'urbanisation des secteurs pourra se faire en plusieurs phases d'aménagement avec un minimum de constructions à respecter sur chacun des deux secteurs (se référer au document graphique ci-dessous).

Circulations et accès

Concernant le secteur au Nord, une seule sortie sera autorisée sur la Route Départementale n°124 pour desservir les trois parcelles.

Orientation d'Aménagement et de Programmation de Saint-Savinien - Lieux-dits "Chez David"

Source : BD Ortho 2014 © IGN



Nombre de logements minimum dans la zone
Une seule sortie